PROCES-VERBAL

COMMISSION FEDERALE DES CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS MASCULINS

Réunion du : **à :**	19 mai 2015 (Plénière) 10 H 00
Président :	M. LERESTEUX
Présents :	MM. B. BESSON - R. FOURNEL - P. LE YONDRE - P. BULLY - et P. LANCESTRE
Assistent à la séance :	M. B. BAUWENS, Responsable des Compétitions Seniors Masculines M. C. DROUVROY, Directeur des Compétitions Nationales
Excusés :	MM. A. LUCAS et C. OLIVEAU, membres CFCNSM A. DURAND, membre et référent de la Commission des Délégués Nationaux M. JC.HILLION, Représentant du BE de la LFA M. M.MALLET – A.GEMMRICH (Représentants du Comité Exécutif) M. P BERGEROO, Référent DTN

ACCUEIL DU PRESIDENT

En préambule P.LERESTEUX et tous les membres de la Commission souhaitent un bon et prompt rétablissement à leur ami A. LUCAS.

La Commission tient à titre liminaire à féliciter les Clubs ayant déjà, à ce jour, validé sportivement leur accession dans la division supérieure et souhaite bien sur une très bonne fin de saison à tous.

Le Président, au nom de la CFCNSM, tient une nouvelle fois à remercier la Ligue d'Alsace et son président Albert GEMMRICH ainsi que le Club du RC Strasbourg et son président Marc KELLER pour leur excellent accueil lors de la réunion décentralisée de la CFCNSM à Strasbourg les 23 et 24 avril 2015.

1 - POINT SUR LES CHAMPIONNATS

Pour tous les championnats un point est fait en séance sur les classements à ce jour des différentes compétitions et les différents contentieux en cours de nature à impacter les classements des championnats.

1.1 - NATIONAL (B. BESSON)

La Commission prend connaissance des classements arrêtés au 18 mai 2015.

La Commission en profite également pour prendre connaissance du classement des buteurs du National établi à ce jour.

1.2 - CFA (R. FOURNEL)

La Commission prend connaissance des classements arrêtés au 18 mai 2015.

1.3 - CFA2 (P. BULLY)

La Commission prend connaissance des classements arrêtés au 18 mai 2015.

1.4 - CNFE (P.LANCESTRE)

La Commission prend connaissance des résultats des ½ finales jouées le 16 mai 2015.
La Commission décide que la Finale qui opposera le club d'ISSY ORANGE (Ligue de Paris IDF) à ALLAUCH EMH (Ligue de Méditerranée) se déroulera en Ligue de Paris IDF.
Le Club d'ISSY ORANGE est en charge de trouver un terrain homologué pour cette finale. La proposition sera ensuite soumise à validation par la Commission.

Par ailleurs, concernant le Championnat National de Football Entreprise, la Commission prend connaissance qu'une demande de suppression dudit championnat émise par le COMEX a été ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale de la FFF.
L'organisation de ce championnat pour la saison 2015/2016 reste donc suspendue au résultat du vote de cette AG de la FFF.

2 – TERRAINS

NATIONAL

NAT - GS MARSEILLE CONSOLAT

La Commission,

Pris connaissance de la décision de la Commission Fédérale de Discipline du 23 avril 2015, notifiée le 06 mai 2015 infligeant notamment un match de suspension ferme de terrain au club de MARSEILLE CONSOLAT suite aux débordements observés lors de la rencontre de National du 13 mars 2015 l'opposant au club RED STAR FC,

Considérant que dans la décision susvisée, la Commission Fédérale de Discipline laissait le soin à la Commission de céans des modalités d'application de cette sanction disciplinaire,

Considérant qu'il apparaît que la prochaine rencontre à domicile de l'équipe première du club de MARSEILLE CONSOLAT est un match de National l'opposant le vendredi 22 mai 2015 au SR COLMAR,

Considérant toutefois que :

- la décision de première instance n'est nullement définitive et que le GS MARSEILLE CONSOLAT dispose toujours à ce jour de la faculté de la contester devant la Commission Supérieure d'Appel, (ce qui est le cas en l'espèce)
- il est, quasi impossible, dans un si court laps de temps, de trouver pour ledit club un terrain de repli susceptible d'accueillir cette rencontre du 22 mai 2015,

Considérant qu'il apparaît dans ces conditions plus opportun à la Commission de faire appliquer cette sanction disciplinaire, non pas sur cette rencontre de Championnat National du 22 mai 2015 (le dernier match de la présente saison) mais sur le premier match officiel à domicile de championnat 2015/2016 de l'équipe première du club,

Par ces motifs,

Décide que l'équipe première du GS MARSEILLE CONSOLAT devra purger son match ferme de suspension de terrain lors de son premier match, à domicile, de Championnat 2015/2016.

Par ailleurs, la Commission rappelle au club de MARSEILLE CONSOLAT qu'en application de l'article 25.8 du Règlement des Championnats Nationaux celui-ci doit proposer un terrain de repli à la Commission d'Organisation au plus tard le lundi 27 juillet 2015 et que le terrain proposé doit être à 50 kilomètres au moins de la ville de Marseille et d'un niveau de classement suffisant pour accueillir un match de Championnat National.

CFA

CFA / C - HYERES FC

La Commission,

Pris connaissance de la décision de la Commission Fédérale de Discipline du 23 avril 2015, notifiée le 06 mai 2015 infligeant notamment un match de suspension ferme de terrain au club d'HYERES suite aux débordements observés lors de la rencontre de CFA du 14 mars 2015 l'opposant au club de NICE 2,

Considérant que dans la décision susvisée, la Commission Fédérale de Discipline laissait le soin à la Commission de céans des modalités d'application de cette sanction disciplinaire,
Considérant qu'il apparaît que la prochaine rencontre à domicile de l'équipe première du club du FC HYERES est un match de CFA l'opposant le samedi 23 mai 2015 à l'US LE PONTET,

Considérant toutefois que :

- la décision de première instance n'est nullement définitive et que le HYERES FC dispose toujours à ce jour de la faculté de la contester devant la Commission Supérieure d'Appel, (ce qui est le cas en l'espèce)
- il est, quasi impossible, dans un si court laps de temps, de trouver pour le HYERES FC un terrain de repli susceptible d'accueillir cette rencontre du 23 mai 2015,

Considérant qu'il apparaît dans ces conditions plus opportun à la Commission de faire appliquer cette sanction disciplinaire, non pas sur cette rencontre de CFA du 23 mai 2015 (le dernier match de la présente saison) mais sur le premier match officiel à domicile de championnat 2015/2016 de l'équipe première du club,

Par ces motifs,

Décide que l'équipe première du HYERES FC devra purger son match ferme de suspension de terrain lors de son premier match, à domicile, de Championnat 2015/2016.

Par ailleurs, la Commission rappelle au club d'HYERES qu'en application de l'article 25.8 du Règlement des Championnats Nationaux celui-ci doit proposer un terrain de repli à la Commission d'Organisation au plus tard le lundi 27 juillet 2015 et que le terrain proposé doit être à 50 kilomètres au moins de la ville d'HYERES et d'un niveau de classement suffisant pour accueillir un match de CFA ou de CFA 2, le cas échéant.

CFA / D - GIRONDINS DE BORDEAUX FC 2

La Commission,

Pris connaissance de la décision de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives du 27 avril 2015, prononçant le classement en niveau 5 du Stade GALIN jusqu'au 09/03/2025.

Rappelle que l'équipe réserve des GIRONDINS DE BORDEAUX, évoluant en CFA cette saison, joue ses matchs à domicile sur le stade précité,

Considérant que le club a ainsi disputé 13 de ses 15 rencontres à domicile de CFA 2014/2015 sur ce terrain,

Dès lors, autorise le club de BORDEAUX 2 à disputer ses deux dernières rencontres de CFA comptant pour la saison 2014/2015 sur le stade GALIN.

Par ailleurs, la Commission demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et officiels (avant, pendant et après le match).

Enfin la Commission rappelle que pour la saison 2015/2016, le club devra impérativement fournir un terrain classé niveau 3 minimum avec un éclairage E4 minimum

3 - CALENDRIER

NATIONAL

Nous vous confirmons que dans le cadre de la retransmission des rencontres en direct sur Ma Chaine Sport. Le match retenu de la journée 32 diffusé est :

***** 2573.2 RED STAR FC / ISTRES OUEST PROV. FC le vendredi 8 mai 2015 à 20h30

Nous vous confirmons que dans le cadre de la retransmission des rencontres en direct sur Ma Chaine Sport. Les matchs retenus de la journée 33 diffusé sont :

***** 2577.2 PARIS FC / BOURG PERONNAS FC le vendredi 15 mai 2015 à 20h00

sera suivi également en multiplex la rencontre :

* 2580.2 LUCON VF – RC STRASBOURG le vendredi 15 mai 2015 à 20 H 00

Nous vous confirmons que dans le cadre de la retransmission des rencontres en direct sur Ma Chaine Sport. Les matchs retenus de la journée 34 diffusé sont :

***** 2432.2 BOURG PERONNAS FC / USBCO BOULOGNE le vendredi 22 mai 2015 à 20h00

sera suivi également en multiplex les rencontres :

* 2433.2 CA BASTIA / PARIS FC le vendredi 22 mai 2015 à 20h00

* 2435.2 RC STRASBOURG / US COLOMIERS le vendredi 22 mai 2015 à 20h00

CFA

CFA / D - LORIENT 2 / NANTES 2 du 15 mai 2015

Nous accusons réception de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre FC LORIENT / FC NANTES du 15 mai 2015

La Commission rappelle que conformément à l'article 15-1 du Règlement des Championnats Nationaux Séniors Masculins :

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour à la même heure.
CFA : samedi 18h

Nous vous informons dès lors que la Commission d'organisation ne peut donner une suite favorable à cette demande et décide de maintenir cette rencontre à sa date initiale.

CFA / C – OLYMPIQUE LYONNAIS 2 / MONTPELLIER HSC 2 du 23 mai 2015

Pris note de la demande de l'OLYMPIQUE LYONNAIS pour jouer la rencontre citée en objet le samedi 23 mai 2015 à 15h et de l'accord du club adverse, le MONTPELLIER HSC 2, pour jouer ce match à cette heure.

La Commission rappelle que conformément à l'article 15-1 du Règlement des Championnats Nationaux Séniors Masculins :

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour à la même heure.
CFA : samedi 18h

Nous vous informons dès lors que la Commission d'organisation ne peut donner une suite favorable à cette demande et décide de maintenir cette rencontre à sa date initiale.

CFA / C – NICE OGC 2 / VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS FC du 23 mai 2015

Pris note de la demande du FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS pour jouer la rencontre citée en objet le samedi 23 mai 2015 à 16h et de l'accord du club adverse, l'OGC NICE 2, pour jouer ce match à cette heure.

La Commission rappelle que conformément à l'article 15-1 du Règlement des Championnats Nationaux Séniors Masculins :

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour à la même heure.
CFA : samedi 18h

Nous vous informons dès lors que la Commission d'organisation ne peut donner une suite favorable à cette demande et décide de maintenir cette rencontre à sa date initiale.

CFA / D - MATCH AS VITRE / GIRONDINS BORDEAUX 2 du 23 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation, après un nouvel examen de votre demande de modification de date et d'horaire de la dernière journée du Championnat, a décidé de fixer exceptionnellement la rencontre concernée comme suit :

AS VITRE / GIRONDINS DE BORDEAUX 2 le vendredi 22 Mai 2015 à 20 H 00

En effet, il apparait que le club des GIRONDINS de BORDEAUX joue le 1er match officiel de l'histoire du club dans leur nouveau stade le samedi 23 mai 2015 et qu'en outre cette rencontre n'a pas d'incidence sur les accessions et relégations de cette poule.

Les frais supplémentaires d'arbitrage, pour match en semaine, sont à la charge du club demandeur, GIRONDINS DE BORDEAUX.

CFA2 / D - FEIGNIES SC / NOISY LE SEC O. du samedi 9 mai 2015

Suite à la demande formulée par le SC FEIGNIES pour jouer la rencontre citée en objet (fixée par la commission des Championnats Nationaux Seniors sur cette journée de matchs remis du 09/05/2015), le mercredi 13 mai 2015 à 18h00.

Considérant que la commission a notifié aux intéressés le lundi 27 avril 2015 que le match en question était à rejouer le samedi 9 mai, laissant ainsi aux clubs un délai suffisant pour la préparation de ce match.

Considérant en outre que la Commission Supérieure d'Appel de la FFF se prononcera le 7 mai 2015 sur la nécessité ou non de rejouer le match FEIGNIES SC / NOISY LE SEC O., soit deux jours avant la date de la rencontre, et que la CFCNSM prendra alors si nécessaire en réaction les décisions qui s'imposent.

Considérant de plus que le club adverse n'a pas donné son accord pour ce changement de date,

Par conséquent, la Commission d'Organisation ne peut répondre favorablement à la demande de dérogation du club. L'horaire du coup d'envoi de ce match demeure ainsi fixé au samedi 9 mai 2015 à 18h00.

CFA2 / D - MACCABI UJA / VILLEMOMBLE SPORTS du samedi 16 mai 2015

Suite à la demande formulée par le MACCABI PARIS UJA pour jouer la rencontre citée en objet à 20h00, horaire habituel des matchs de votre équipe à domicile.

Considérant que le règlement des Championnat Nationaux Seniors précise dans son article 15 que : « Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour à la même heure :

- CFA et CFA2 : Samedi 18H**.** »

Considérant au surplus que le match en question revêt un fort enjeu sportif pour au moins l'une des deux équipes,

Par conséquent, la Commission d'Organisation ne peut répondre favorablement à la demande de dérogation du club. L'horaire du coup d'envoi de ce match demeure ainsi fixé au samedi 16 mai 2015 à 18h00.

CFA 2 / G - OLYMPIQUE DE MARSEILLE 2 / FB ILE ROUSSE du 23 mai 2015

Suite à la demande formulée par le FB ILE ROUSSE avec l'accord du club adverse, l'Olympique de Marseille 2, pour obtenir de la FFF un changement d'horaire du match précité pour votre déplacement à Marseille du 23 mai 2015, nous sommes au regret de vous indiquer que la Commission d'Organisation ne peut répondre favorablement à la requête de votre club.

En effet si votre demande de changement d'horaire semble légitime au vue des problèmes de transport rencontrés, il est toutefois impossible d'effectuer un changement d'horaire ou de date sur les deux dernières journées du championnat sauf cas particulier.

De plus si la Commission a bien conscience des difficultés rencontrées par les clubs pour ces déplacements entre la corse et le continent, vous comprendrez aisément que nous ne pouvons ainsi rompre ce principe d'équité entre les clubs et ce d'autant plus que le calendrier des rencontres a été transmis aux clubs à la mi-juillet pour qu'ils puissent organiser le plus tôt possible leurs futurs voyages.

CHAMPONNAT NATIONAL FOOTBALL ENTREPRISE – SAISON 20142015

½ finales du samedi 16 mai 2015

Nous vous prions de trouver ci-dessous les rencontres qui seront disputées le samedi 16 mai 2015 sur le terrain du club premier nommé.

1. **ALLAUCH EMH / LE HAVRE RCPH**
2. ***2.*** **VILLEJUIF CREDIT AGRICOLE / ORANGE ISSY**

FINALE du samedi 6 juin 2015

Afin de respecter le principe de l'alternance et dans la mesure où la finale a eu lieu en 2014 sur le territoire de la ligue de la Méditerranée et en 2013 sur celui de la ligue de Paris Ile de France, la Commission, en cas de participation du HAVRE RCPH à la finale, entend organiser la rencontre au Havre.
Dans le cas contraire, la finale se jouera donc en région parisienne chez le vainqueur de la 2ème demi-finale.

3.1 - MATCH EN RETARD

CFA2 / G

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour fixer le match en retard sous rubrique comme suit :

2324.2 – FC ECHIROLLES / TOULON VAR SP le samedi 9 mai 2015 à 18 H 00

4 - AFFAIRES FINANCIERES

4.1 - RESULTATS NON SAISIS

NATIONAL

Nous vous informons que la Commission d'Organisation a décidé d'infliger une amende de 35€ à votre club puisqu'il a été constaté, qu'une heure après le terme de la rencontre visée ci-dessous, vous n'aviez pas saisi, sur internet, le résultat de ladite rencontre.

MATCH BOULOGNE USBCO / PARIS FC du vendredi 24 avril 2015
MATCH BOURG PERONNAS FC / SA EPINAL du samedi 9 mai 2015
MATCH MARSEILLE CONSOLAT GS / PARIS FC du vendredi 8 mai 2015

CFA

Nous vous informons, que la Commission a décidé d'infliger une amende de 35 € à votre club puisqu'il a été constaté qu'une heure après le terme de la rencontre visée ci-dessous, vous n'aviez pas saisi sur internet, le résultat de la dite rencontre :

AS VITRE / LIMOGES du samedi 25 avril 2015
FC DIEPPE / AMIENS AC du samedi 2 mai 2015
PONTIVY GSI / US CONCARNEAU du samedi 16 mai 2015
SOCHAUX 2 / MULHOUSE FC du samedi 16 mai 2015

CFA2

Nous vous informons, que la Commission a décidé d'infliger une amende de 35 € à votre club puisqu'il a été constaté qu'une heure après le terme de la rencontre visée ci-dessous, vous n'aviez pas saisi sur internet, le résultat de la dite rencontre :

STADE BRESTOIS 2 / LAVAL STADE 2 du samedi 25 avril 2015
FC ECHIROLLES / SC TOULON du samedi 9 mai 2015
ST LOUIS NEUWEG FC / STE SAVINE RIVIERE du samedi 16 mai 2015
VAULX EN VELIN FC / ANDREZIEUX ASF du samedi 16 mai 2015

STADE BRIOCHIN / DINAN LEHON FC du samedi 16 Mai 2015
EVRY FC / POISSY AS du samedi 16 mai 2015
PARIS FC / CHOISY AU BAC US du samedi 16 mai 2015

4.2 – DEMANDE TARDIVE DE CHANGEMENT DE DATE / D'HORAIRE

CFA

CFA / B - ES VIRY / AS ST ETIENNE du 9 mai 2015

Nous vous informons qu'après accord des deux clubs, la rencontre citée ci-dessus se déroulera le samedi 9 mai 2015 à 16 H 00.

Les frais de dossier de 35 euros, pour demande tardive, sont à la charge de l'AS ST ETIENNE, club demandeur.

CFA / A - ARRAS FA / DIEPPE FC du 9 mai 2015

Nous vous informons qu'après accord des deux clubs, la rencontre citée ci-dessus se déroulera le samedi 9 mai 2015 à 18 H 30.

Les frais de dossier de 35 euros, pour demande tardive, sont à la charge d'ARRAS FA, club demandeur.

CFA2

CFA2 / B - LE MANS FC / BRESSUIRE FC du 3 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation fixe définitivement la rencontre citée sous rubrique comme suit :

1868.2 LE MANS FC / BRESSUIRE FC le samedi 2 mai 2015 à 18h00
Stade MMARENA à LE MANS

Les frais de dossier de 35 euros, pour demande tardive, sont à la charge de LE MANS FC, club demandeur.

5 - MANIFESTATIONS DIVERSES

5.1 - DEMANDE D'ENTREE GRATUITE

NATIONAL

NAL - AMIENS SC / LE POIRE SUR VIE VF du 1er mai 2015

Nous vous informons que la Commission Fédérale des Championnats Nationaux Séniors donne son accord pour la mise en place de l'offre billetterie :

- 2 places offertes par abonné sur présentation de la carte de cette saison.

- 1 place offerte -16 ans sur achat d'un billet adulte.

Tarifs Grand Public en pré-vente*

	PLEIN TARIF	DEMI-TARIF**
- Tribune Nord et Sud :	8 €	4 €
- Tribune EST :	13 €	6,5 €
- Tribune OUEST :	15 €	7,5 €

- Tribune BALCON : 19 € 9,5 €

*2 € de majoration seront appliqués sur les tarifs le soir du match aux guichets.

** Appliqué aux lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif.

Cette notification est à présenter au délégué du match qui est habilité à prendre toute décision en cas de nécessité.

NAL - AMIENS SC / USM AVRANCHES du 15 mai 2015

- 2 places offertes par abonné sur présentation de la carte de cette saison
- 1 Place offerte aux jeunes de -16ans pour l'achat d'un billet adulte
- 20 invitations par club de la ligue de Picardie

Cette notification est à présenter au délégué du match qui est habilité à prendre toute décision en cas de nécessité.

NAL - FREJUS ST RAPHAEL ET. FC du 15 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer la gratuité lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.
Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée.

CFA

CFA / C - HYERES FC / LE PONTET US du 23 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

Nous vous rappelons que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée.

CFA / C - US LE PONTET / OL. LYON du 16 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

Nous vous rappelons que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée.

CFA2

CFA2 / F - LE PUY F. 43 AUVERGNE / LOUHANS CUISEAUX FC 23 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

Nous vous rappelons que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée.

CFA2 / F - LOUHANS CUISEAUX FC / COURNON FC du 16 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

Nous vous rappelons que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée

CFA2 / E - SCHILTIGHEIM SC / HAGUENAU FCSR du 16 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

Nous vous rappelons que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée.

CFA2 / E - THAON ES / ST LOUIS NEUWEG FC du 23 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

Nous vous rappelons que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée.

CFA2 / C - STE GENEVIEVE DES BOIS / LE HAVRE AC 2 du 16 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

Nous vous rappelons que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée.

CFA2 / C - SAINT OUEN L'AUMONE AS / OISSEL CMS du 16 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

Nous vous rappelons que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée.

CFA2 / B - ST PRYVE ST HILAIRE / CHATEAUROUX du 23 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

Nous vous rappelons que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation

- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée.

CFA2 / C - AS POISSY / GONFREVILLE ESM du 23 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

Nous vous rappelons que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée.

CFA2 / D - VILLEMOMBLE SPORTS / FEIGNIES SC du 23 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

Nous vous rappelons que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée.

CFA2 / H - AVIRON BAYONNAIS FC / TOULOUSE FC 2 du 23 mai 2015

Nous vous informons que la Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

Nous vous rappelons que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

Cette notification est à présenter au délégué du match dès son arrivée.

5.2 – DEMANDE D'ANIMATIONS

NATIONAL

NAT - BOULOGNE USCO / MARSEILLE CONSOLAT du 15 mai 2015

Suite à votre demande, nous vous informons que la Commission Fédérale des Championnats Nationaux Séniors Masculins donne son accord lors de votre rencontre BOULOGNE USCO / MARSEILLE CONSOLAT du 15 mai 2015 :

- D'effectuer le coup d'envoi fictif de la rencontre avec 3 personnes ;
- De mettre en place une opération spéciale où les joueurs porteront des tee-shirts avec le logo de l'un de nos partenaires lors de l'échauffement.

sous réserve du strict respect de horaire de la rencontre.

Cette autorisation est à présenter au délégué et à l'arbitre de chaque rencontre.

NAT - PARIS FC / BOURG PERONNAS FC du 15 mai 2015

Suite à votre demande, nous vous informons que la Commission Fédérale des Championnats Nationaux Séniors Masculins donne son accord lors de votre rencontre PARIS FC / BOURG PERONNAS FC du 15 mai 2015 :

- d'organiser un match « vétérans », en lever de rideau de la rencontre citée ci-dessus.

sous réserve du strict respect de l'horaire de la rencontre.

Cette autorisation est à présenter au délégué et à l'arbitre de chaque rencontre.

CFA

CFA / B - ES VIRY CHATILLON / ST ETIENNE du 9 mai 2015

Nous accusons réception de votre mail du 8 avril dernier.

Nous prenons note de l'organisation de votre fête du foot le 9 mai prochain.

Suite à la modification de programmation de la rencontre de CFA contre St Etienne, nous vous demandons que cette manifestation se clôture à 15h.

La commission prend note également de l'entrée gratuite pour la rencontre VIRY CHATILLON / ST ETIENNE ainsi que du défilé de jeune avec le message « Sport sans violence ».

Nous vous rappelons néanmoins qu'aucune autorisation émanant de nos services n'est obligatoire pour ces demandes et qu'un mail informatif est bien entendu demandé.

Vous trouverez ci-joint les extraits du Manuel Clubs 2014/2015 stipulant ces informations.

CFA2

CFA2 / E - ES THAON / ST LOUIS NEUWEG FC du 23 mai 2015

Suite à votre demande, nous vous informons que la Commission Fédérale des Championnats Nationaux Séniors Masculins donne son accord lors de votre rencontre jouée à domicile le samedi 23 mai 2015 contre ST LOUIS NEUWEG FC pour :

- Une mise à disposition de véhicules à l'abord du terrain dans le cadre d'un partenariat avec l'un de vos sponsors

Sous réserve du strict respect des horaires et surtout de celui de la rencontre ainsi que de l'intégrité physique de l'ensemble des participants à cette rencontre.

CFA2 / H - AVIRON BAYONNAIS FC / TOULOUSE FC 2 du 23 mai 2015

Suite à votre demande, nous vous informons que la Commission Fédérale des Championnats Nationaux Séniors Masculins donne son accord pour l'organisation de la fête du club au stade Didier Deschamps, avant votre rencontre jouée à domicile le 23 mai 2015 contre le TOULOUSE FC 2 :

- Une paëlla sous chapiteau prévue à midi sur le parking des officiels

Sous réserve du strict respect de l'horaire de la rencontre et de la matérialisation d'un parking officiel sécurisé.

Cette autorisation est à présenter au délégué et à l'arbitre de chaque rencontre.

6 - INFORMATIONS JURIDIQUES

6.1 - CFCNSM

CFA2 / E - AMNEVILLE CSO / STE SAVINE RIVIERE DU 25 avril 2015

Après vérification de la feuille de match, nous avons constaté que le joueur Mickael CARE d'AMNEVILLE CSO figurait sur la feuille de match de la rencontre citée sous rubrique, alors qu'il faisait l'objet d'une mesure de suspension ferme d'un match à compter du 13/04/2015 (CFD du 09/04/2015).

Nous vous prions de nous faire parvenir sous huitaine toutes explications quant à cette participation. En tout état de cause, nous transmettons le dossier correspondant à la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux et suspendons l'homologation de ce match dans l'attente d'une décision de la Commission Fédérale susvisée.

6.2 - COMISSION FEDERALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX du 15 avril 2015

CFA2 / E - A. STE SAVINE RIVIERE DE CORPS / ASC BIESHEIM du 11avril 2015

- **Dit les réserves irrecevables**

6. 3 - COMISSION FEDERALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX du 6 mai 2015

CFA2 / C - Match AS ST OUEN L'AUMONE / SM CAEN du 25 avril 2015

- **Rejette les réserves comme non fondées**

CFA2 / G - ENT. S. UZES PONT DU GARD / NIMES OL. du 11 avril 2015

- **Match perdu par pénalité à l'ENT. S. UZES PONT DU GARD, NIMES OLYMPIQUE ne bénéficiant pas des points correspondant au gain de match**

CFA2 / G - FB ILE ROUSSE / AIX FC du 25 avril 2015

- **Match perdu par pénalité au FB ILE ROUSSE pour en reporter le bénéfice au FC AIX**

6.4 - COMISSION SUPERIEURE D'APPEL du 30 avril 2015

CFA / D - STADE PLABENNECOISE / US CONCARNEAU du 14 février 2015

- **Dit l'appel irrecevable.**

CFA2 / D - OL. ST QUENTIN / UJA MACABI PARIS du 14 février 2015

- **Confirme la décision dont appel. (réserves non fondées)**

6.5 - COMISSION SUPERIEURE D'APPEL du 7 mai 2015

CFA2 / D - SC FEIGNIES / OL. NOISY LE SEC du 11 mars 2015

- **Confirme la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 15.4.2015 (Match à rejouer)**

6.6 - COMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE du 23 avril 2015

National - GS CONSOLAT MARSEILLE / RED STAR FC du 13 mars 2015

- **1 match ferme de suspension de terrain au GS CONSOLAT MARSEILLE**

CFA / C - FC HYERES / OGC NICE du 14 mars 2015

- **1 match ferme de suspension de terrain au HYERES FC**

7 - 1ère EDITION DES TROPHEES DU NATIONAL (MCS le 18 mai 2015 à 19H00)

La Commission entend par la présente remercier Ma Chaine Sport et l'ensemble des personnalités ayant prêté leur concours à cette 1ère édition des trophées du National dont voici ci-dessous le classement :

***MEILLEUR GARDIEN* :**

1) V. PLANTE (RED STAR FC): 34 pts
2) G. DENEUVE (ET.S FREJUS ST RAPHAEL): 31 pts
3) V. DE MARCONNAY (PARIS FC) : 14 pts

***MEILLEUR ENTRAINEUR* :**

1) F. RECULEAU (VENDEE LUCON FOOTBALL) : 22 pts
2) H. DELLA MAGGIORE (BOURG PERONNAS FC) : 21 pts
3) F. MERCADAL (DUNKERQUE USL) : 15 pts

***MEILLEUR JOUEUR* :**

1) P. SANE (BOURG PERONNAS FC) : 23 pts
2) O. POUYE (SC AMIENS) : 20 pts
3) E. ROLLAND (BOULOGNE USCO): 17 pts

8 - DIVERS

Des représentants de la CFCNSM et de la DCN recevront ce jour, à sa demande, une délégation du club de l'US FLEURY MEROGIS (CFA / B) afin de faire un point notamment sur son installation sportive en vue de la saison prochaine.

9 - REUNIONS

La Commission décide de fixer les réunions de préparation de la saison 2015 / 2016 le mercredi 24 juin 2015 selon les horaires suivants :

- clubs du National le matin à 10H00.
- clubs accédant au CFA 2 l'après-midi à 14H00.

Ces Clubs seront conviés à un repas commun entre les 2 réunions.

Prochaine réunion : Plénière le mardi 23 juin 2015 à 16H00.

Le Président	Le Secrétaire
P. LERESTEUX	P. LANCESTRE